

BOURGEOISIE D'ARBAZ



ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

PRÉSENCES :

Conseil communal

- Monsieur Jean-Michel Bonvin, Président
- Monsieur, Hugo Bonvin, Vice-président
- Madame Sophie Arnold, Conseillère
- Monsieur Henry Hess, Conseiller
- Monsieur Alain Décaillet, Conseiller

Secrétaire communal et adjointe :

- Monsieur John Torrent, Secrétaire communal et caissier
- Madame Vanessa Rard, Adjointe secrétaire communal

Réviseur :

- Fiduciaire Nofival SA

42 bourgeois, 1 bourgeois non-résident et 3 non bourgeois

Date : 18.12.2025

Début de l'Assemblée primaire : 19h00

Fin de l'Assemblée primaire : 19h45

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le Président a le plaisir d'ouvrir cette assemblée budgétaire de la bourgeoisie pour l'année 2026 et souhaite la plus cordiale bienvenue aux bourgeoises et bourgeois présents pour cette troisième assemblée de l'année.

Il constate que l'Assemblée a été convoquée dans les délais prescrits, par affichage au pilier public et par l'envoi d'une convocation à tous les ménages. L'ordre du jour a ainsi été porté à la connaissance de la population.

Afin de constituer valablement l'assemblée, il propose de nommer deux scrutateurs : Monsieur Claude Carroz et Monsieur Léonard Bonvin. Cette proposition est acceptée par l'assemblée à l'unanimité.

L'assemblée est ainsi valablement constituée et peut, par conséquent, délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée du 12 juin 2025 : Approbation**
- 2. Budget 2026 – Assainissement du tunnel de captation de la source de Evouettes – Crédit d'engagement y compris les financements y afférents : Approbation**
- 3. Pan financier quadriennal 2026–2029 : Présentation**
- 4. Budget 2026 – Présentation**
- 5. Budget 2026 – Approbation – Crédit d'engagement y compris les financements y afférents**
- 6. Divers**

L'ordre du jour est accepté par l'assemblée tel que présenté.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 12 JUIN 2025

Le procès-verbal a été rendu accessible en ligne afin que chaque bourgeoise et bourgeois puisse en prendre connaissance.

À l'unanimité des personnes présentes, l'Assemblée renonce à sa lecture. N'ayant ni remarques ni questions à formuler, le Président propose de passer à l'approbation. Il demande aux bourgeoises et bourgeois favorables à ce procès-verbal tel que rédigé de se prononcer par mains levées.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. BUDGET 2026 – ASSAINISSEMENT DU TUNNEL DE CAPTATION DE LA SOURCE DE EVOUETTES – CRÉDIT D'ENGAGEMENT Y COMPRIS LES FINANCEMENTS Y AFFÉRENTS : APPROBATION

Présentation du projet

Le Président présente le projet d'assainissement du tunnel de captation des sources des Évouettes, situé en rive droite de la Sionne, accessible depuis un chemin carrossable avant le pont de Dorbon. Ce tunnel, qui alimente une partie importante du réseau d'eau potable de la bourgeoisie, est en service depuis environ 50 ans et nécessite une rénovation.

Ce projet s'inscrit dans une planification générale de rénovation des infrastructures bourgeoises, en cours d'actualisation. Une planification à 10–20 ans des ouvrages sera proposée dès l'entrée en fonction du nouveau responsable technique, tenant compte des probabilités de rupture ou de défaillance de chaque élément.

Il est rappelé que la bourgeoisie gère exclusivement la « colonne vertébrale » du réseau : captage des sources, descente jusqu'au réservoir et conduite principale. La distribution en aval est de la compétence de la commune.

Montant du crédit

Le crédit d'engagement soumis à approbation s'élève à CHF 180'000. Le budget est qualifié d'équilibré et tout à fait supportable pour la bourgeoisie.

Le crédit d'engagement de CHF 180'000.00 pour le projet d'assainissement du tunnel de captation des sources des Evouettes est approuvé à l'unanimité des voix.

3. PLAN FINANCIER QUADRIENNAL 2026 – 2029 : PRÉSENTATION

Investissements prévus

John Torrent, chargé des finances, présente le plan d'investissement quadriennal du patrimoine financier de la bourgeoisie, dont le total sur quatre ans s'élève à près de CHF 2'000'000. Les principaux postes sont :

- Station d'ultrafiltration : CHF 75'000.00 par année pour le remplacement des filtres des différentes unités ; en 2027, CHF 260'000.00 supplémentaires pour l'assainissement de la première unité
- Conduite principale Procaturé–Pragy : CHF 300'000.00 par année pour les 4e, 5e, 6e et 7e phases de rénovation
- Assainissement du tunnel de captation des Évouettes : CHF 180'000.00 (objet du point 2)

Couverture financière

Les marges d'autofinancement estimées ne couvrent pas l'intégralité des dépenses d'investissement. En y ajoutant les dévaluations (amortissements) du patrimoine financier, le financement est assuré pour 2027 et 2029, mais pas pour 2026 et 2028. Le financement total non assuré sur la période s'élève à environ CHF 90'000.00, montant que les liquidités actuelles de la bourgeoisie permettent d'absorber sans recours à un emprunt.

Le Président souligne que la bourgeoisie a atteint un rythme de croisière lui permettant d'investir de manière conséquente sans endettement, ce qui témoigne d'une bonne santé financière.

Ce point est présenté pour information uniquement ; il n'est pas soumis au vote. Aucune question n'est posée.

4. BUDGET 2026 – PRÉSENTATION

Résultat global

Le budget 2026 de la bourgeoisie présente un bénéfice global de CHF 264'150.00, décomposé comme suit :

- Résultat d'exploitation : Bénéfice de CHF 22'220.00
- Résultat de financement : Bénéfice de CHF 241'930.00
- Activité extraordinaire : Néant

Les charges financières sont estimées à CHF 370'100.00, les revenus à CHF 635'100.00. La marge d'autofinancement atteint CHF 265'000, après prise en compte des amortissements se montant de CHF 850, ce résultat final est bénéficiaire de CHF 264'150.00. Aucun investissement n'est prévu au niveau du patrimoine administratif, il en résulte un excédent de financement de CHF 265'000.00.

Comptes de résultats par dicastère

- Administration générale : charges CHF 39'030.00 / revenus CHF 47'500.00
- Économie publique (alpage et forêts) : charges CHF 1'050.00 / revenus CHF 2'800.00
- Finances (eau potable, vignes) : charges CHF 330'870 / revenus CHF 584'800

Au total les charges s'élèvent à CHF 370'950.00 et les revenus à CHF 635'100.00, ce qui génère un excédent de revenu de CHF 264'150.00.

Structure des charges et revenus par nature

Les charges financières (intérêts, exploitation du réseau d'eau potable) constituent 82,5 % des charges totales. Viennent ensuite les charges de transfert (frais d'administration à la commune, subventions aux bourgeois) à 8,9 %, et les charges de biens et services (frais de représentation, fiduciaire, impôts) à 7,9 %.

Du côté des revenus, les revenus financiers représentent 86,3 % du total : intérêts et dividendes de Comba Énergies SA, fermages des vignes et alpages, et surtout la vente d'eau potable, principale source de financement de la bourgeoisie. Les taxes (émoluments d'agrégation, redevances de Comba Énergies SA) constituent les 13,7 % restants.

Structure des charges et revenus par tâches

L'administration générale constitue 10,5 % des charges totales. Vient ensuite l'économie publique à 0,3 %, et les charges finances et impôts à 89,2 %.

Du côté des revenus, les revenus de l'administration générale représentent 7,5 % du total. L'économie publique s'élève à 0,4 % et les finances et impôts constituent les 92,1 % restants.

Investissements 2026 au patrimoine financier

- CHF 75'000.00 : remplacement des filtres de la première unité d'ultrafiltration
- CHF 300'000.00 : 4e phase de rénovation de la conduite Procatrué-Pragy
- CHF 180'000.00 : assainissement du tunnel de captation des Évouettes
- Total investissements au patrimoine financier : CHF 555'000.00

La source de financement issue de l'exploitation (bénéfice + amortissements patrimoine administratif + dévaluations patrimoine financier) s'élève à CHF 449'320.00, laissant un excédent de dépenses de CHF 105'680.00, couvert par les liquidités de la bourgeoisie sans recours à l'emprunt.

Indicateurs financiers clés

Les indicateurs sont globalement satisfaisants :

- Charge d'intérêt net / revenus courants :	2,5 %	Bon
- Dette brute / revenus courants :	93,1 %	Bon
- Effort d'investissement au patrimoine administratif :	0 %	Faible (aucun investissement prévu)
- Service de la dette / revenus courants	2,7 %	Charge faible
- Patrimoine net par bourgeois :	+ CHF 7'000.00	Aucune dette nette
- Autofinancement / revenus courants :	41,7 %	Bon

5. BUDGET 2026 – APPROBATION : CRÉDITS D'ENGAGEMENTS Y COMPRIS LES FINANCEMENTS AFFÉRENTS

L'Assemblée, après avoir pris connaissance des chiffres présentés et des explications fournies, approuve à l'unanimité le budget 2026 ainsi que les crédits d'engagements et les financements y afférents.

Elle donne également décharge aux organes responsables sur la base du rapport de l'organe de révision.

Le Président remercie chaleureusement l'Assemblée pour sa confiance.

6. DIVERS

Projet de séparation du Conseil bourgeoisial et du Conseil communal

Le Président informe l'assemblée que la commission bourgeoisiale s'est réunie afin d'examiner les perspectives financières et l'avenir institutionnel de la bourgeoisie. Un début de consensus s'est dégagé en faveur d'une séparation entre le Conseil bourgeoisial et le Conseil communal.

Le processus envisagé est le suivant :

- Une initiative signée par au moins 20 % des bourgeois (soit environ 75 personnes sur les 375 que compte la bourgeoisie) doit être déposée au plus tard le 20 mai 2028 (fin de législature).
- Le Conseil communal organise ensuite une votation à l'urne réservée aux bourgeois, au plus tard le 30 juin 2028. La décision est prise à la majorité des votants.
- En cas de vote favorable, l'élection d'un Conseil bourgeoisial indépendant (entre 3 et 9 membres selon la loi sur les bourgeoisies), avec un Président et un vice-Président, interviendrait à l'automne 2028.

Organisation envisagée entre commune et bourgeoisie

Le Président esquisse, à titre de vision personnelle et de base de discussion, une organisation possible des relations entre les deux entités :

- Contrat-cadre définissant le cadre général des relations entre la commune et la bourgeoisie.
- Contrats de prestation forfaitaires pour les services administratifs récurrents : comptabilité, secrétariat, archivage, GED (gestion électronique des documents), ERP (programme comptable).
- Contrats de prestation pour les travaux publics et le service des eaux, comprenant notamment l'entretien des conduites bourgeoisiales et les interventions de piquet.
- Mandats de prestation pour les opérations spécifiques (exemple : rénovation du tunnel des Évouettes), attribués selon les procédures habituelles à des bureaux d'ingénieurs, entreprises spécialisées ou au service des travaux publics communal.

Le Président soulève deux motivations principales à cette séparation, d'une part, la nécessité que les décisions bourgeoisiales soient prises par des bourgeois et la composition du Conseil communal étant susceptible d'évoluer. D'autre part, le fait que le patrimoine bourgeoisial mérite une attention dédiée, que la double charge actuelle ne permet pas d'assurer pleinement.

Débat

Plusieurs questions et interventions sont formulées par les bourgeois :

- Un bourgeois s'interroge sur la pertinence de la séparation, estimant que le système actuel fonctionne bien et qu'une éventuelle fusion intercommunale à venir rendrait la séparation inutile. Il propose plutôt d'augmenter le nombre de conseillers communaux. Le Président répond que la proportion de bourgeois dans la population diminue constamment (375 sur 1'500 habitants), rendant inévitable à terme la présence de non-bourgeois majoritaires au conseil. La séparation vise à garantir que les intérêts bourgeoisiaux soient gérés par des bourgeois.

- Une bourgeoise soulève la question de la transmission de la bourgeoisie par les femmes. Le Président admet que la règle de transmission par les hommes uniquement est une injustice à corriger, mais précise que cette modification dépend également du canton et nécessite une révision du règlement bourgeoisial.
- Un bourgeois s'interroge sur la persistance des bourgeoisies dans les autres communes. Le Président précise que la bourgeoisie est une spécificité de certains cantons et est appelée, de son point de vue, à constituer un ancrage identitaire pour la population d'Arbaz.
- Une bourgeoise questionne le bénéfice d'une bourgeoisie enrichie pour la commune et pour les bourgeois. Le Président explique que l'objectif est de valoriser le patrimoine existant pour pouvoir, à terme, redistribuer des bénéfices aux bourgeois (bourses, soutiens) sur le modèle de la bourgeoisie de Sion, tout en assurant l'entretien du patrimoine naturel.
- Un bourgeois s'interroge sur le risque d'une augmentation des demandes d'agrégation en anticipation de la séparation. Le Président estime que ce risque est limité à court terme, l'intérêt patrimonial immédiat étant faible. Il précise que la bourgeoisie doit réfléchir à des critères d'admission (durée de résidence, intégration) et n'est pas opposé à l'ouverture contrôlée.
- Un bourgeois propose d'envisager une taxe liée aux services écosystémiques de la forêt pour financer son entretien. Le Président accueille favorablement cette idée, rappelant que la bonne santé financière de la bourgeoisie doit permettre de financer l'entretien du patrimoine naturel et forestier.

Le Président conclut en rappelant que cette discussion constitue une première base de réflexion. La décision finale appartiendra aux bourgeois dans le cadre d'une votation. Il n'y a pas de vote à ce stade.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le Président remercie les membres du Conseil bourgeoisial, la secrétaire ainsi que les bourgeois et bourgeoises. Il présente ses vœux de fin d'année et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Le Président
Jean-Michel BONVIN

La Secrétaire adjointe
Vanessa RARD